Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260521-2026_34-DE

Commune de Mérillac
Séance du 21 mai 2026
Délibération n°2026-34

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 13 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (11): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membre absent (0): *néant*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-34. Point d'étape sur les projets: équipements de la salle polyvalente.

L'équipement frigorifique a été remplacé le 18/05/2026 par « Froid Ouest » (35430 Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine) pour un montant de 3408.38€TTC (devis n°027016 du 01/04/2026).
Un contrat de maintenance par « Froid Ouest » des installations de cuisson (armoire chaude, feux gaz et four) et du lave-vaisselle pour un montant annuel initial de 588€TTC est proposé (devis n°027223 du 18/05/2026). L'intérêt serait d'assurer un entretien préventif par un seul prestataire.
La fourniture de dix tables légères et pliantes par « EAS-Proximité » (22230 Merdrignac) pour un montant de 399.90€TTC est également proposée (devis du 21/05/2026).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les devis présentés.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.